

Utiliser la GRC de mon Office de Tourisme en respectant le RGPD

Info +

CURSUS MANAGEMENT ET INGENIERIE

Formateur :

OPTIMEX DATA

Public :

Délégué à la Protection des Données ou futur DPO

Durée :

2 jours

Dates et lieux :

30 Septembre & 1er Octobre 2020

Aix-en-Provence

Coût pédagogique prévisionnel :

390 € / stagiaire / 2 jours

Modalités pédagogiques :

- Alternance d'apports théoriques, de cas pratiques et d'ateliers de production des stagiaires

Prérequis :

- Être DPO en Office de Tourisme et être identifié comme la personne qui prendra ce rôle dans l'organisation

Accessibilité :

Merci de contacter Marie Charpentier : mcharpentier@offices-tourisme-sud.fr

Pourquoi suivre cette formation ?

En tant qu'Office de Tourisme, vous êtes amenés à utiliser un certain nombre de données appartenant à vos prospects, vos clients, vos partenaires et institutions. Grâce à votre GRC, vous avez la possibilité de lancer des campagnes marketing. Cette formation vous apportera tous les éléments pour gérer vos bases de données, en conformité avec le RGPD – Règlement Général sur la Protection des Données.

A l'issue de ces deux jours, vous aurez les outils et les actions concrètes à mettre en place conformément aux exigences du RGPD (site internet, actions de communication / marketing, gestion de vos bases de données, choix de vos partenaires, encadrement de vos équipes permanents/saisonniers...)

Objectifs :

- ▶ Connaître les obligations à respecter dans l'outil de la GRC, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la Loi Informatique et Libertés
- ▶ Connaître le fonctionnement de la CNIL
- ▶ Connaître les rubriques obligatoires du Registre des traitements et acquérir la méthodologie pour sa cartographie
- ▶ Identifier les actions prioritaires pour la conformité RGPD
- ▶ Évaluer les situations à risques et savoir mener une étude d'impact
- ▶ Acquérir les connaissances pour encadrer les transferts de données
- ▶ Connaître les obligations du DPO et les modalités pour le désigner

Contenu :

JOUR 1

SENSIBILISATION AU RGPD

- Présentation des ateliers
- Contexte et cadre légal / Définitions et Enjeux du RGPD
- Les principes et obligations du RGPD
- Le droit des personnes

PRÉPARATION DU REGISTRE DES TRAITEMENTS

- Les missions et les pouvoirs de la CNIL
- Présentation du Registre des traitements et les objectifs
- Rappel des définitions et de la terminologie
- Méthodes pour cartographier les traitements
- S'exercer à réaliser la cartographie des traitements
- Valider les acquis de l'après-midi

JOUR 2

PRÉPARATION DU PLAN D'ACTION POUR LA CONFORMITÉ RGPD

- Les enjeux et la mise en pratique dans les collectivités
- Les moyens pour sensibiliser les agents, les administrés et les élus au RGPD
- Check-list des actions prioritaires : sous-traitant, revue des contrats, mentions d'information, site internet
- Procédures à mettre en place : registres, politique de confidentialité, gestion des demandes, violation des données, contrôle CNIL...

DÉSIGNATION DU DPO

- Les données sensibles et les traitements à risques
- Présentation de l'outil PIA
- Transfert de données hors UE et les moyens d'encadrement
- Les missions du DPO
- La nomination du DPO